


LA CITÉ MARAÎCHÈRE

de Romainville

POSE DE LA
PREMIÈRE PIERRE
14 SEPTEMBRE 2018

Laboratoire vivant
pour cultiver
la ville de demain



 Ville de Romainville



Sommaire

Préambule	p. 4 et 5
1/ La Cité Maraîchère : un projet multifonctionnel unique en France	p. 6
Un projet économique et social ambitieux	p. 8
Un lieu de sensibilisation, de pédagogie et de formation	p. 10
Une innovation architecturale et technique	p. 11
2/ Une gouvernance partagée	p. 15
3/ Romainville, un territoire durable et innovant au cœur de la Métropole du Grand Paris	p. 17
4/ Développer l'agriculture urbaine et l'alimentation durable	p. 18
Implantation de l'agriculture urbaine dans la ville	p. 19
5/ Le calendrier du projet	p. 20
6/ Entretien avec Corinne Valls, maire de Romainville	p. 21

Préambule



Cité Maraîchère - Quartier Marcel-Cachin © Ilimelgo



Toitures végétalisées - Projet Youri-Gagarine © Brenac et Gonzalez



Projet Lab 21. ALSEI - Agence Franc / Réinventons la Métropole du Grand Paris



Jardins familiaux de l'Île régionale de loisirs de la Corniche des Forts

L'utilisation massive de combustibles fossiles, la déforestation, l'élevage et l'agriculture intensifs continuent de produire de grandes quantités de gaz à effet de serre et d'accélérer le réchauffement de la planète. Pour répondre à ces enjeux, nombre de collectivités locales entendent, aux côtés des États, prendre la mesure de l'urgence écologique.

C'est dans cette logique, soucieuse de préserver l'environnement et ses habitants, de favoriser l'émergence de nouveaux modes de productions, d'accompagner le développement d'une économie plus responsable que la Ville de Romainville développe un projet d'agriculture urbaine à l'échelle de son territoire.

Aussi depuis 2011, alors que les premiers projets d'agriculture urbaine se développent dans le monde, notamment en Amérique du Nord et en Asie, la Municipalité de Romainville est décidée à inscrire l'innovation en faveur d'une alimentation durable sur son territoire.

Parallèlement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) préconise un doublement des surfaces agricoles mondiales pour répondre aux besoins alimentaires des 9 milliards d'individus estimés en 2050, alors que celles-ci ont aujourd'hui tendance à disparaître. Pour répondre à ces besoins, le développement de l'agriculture urbaine permettra d'assurer une croissance raisonnée des surfaces agricoles. Sous toutes ses formes, qu'il soit individuel, partagé, associatif, ou une véritable activité économique, le maraîchage en cœur de ville et en zones périurbaines doit donc devenir un complément à l'agriculture traditionnelle.

Des freins doivent pourtant encore être levés pour accompagner ces démarches innovantes et promouvoir une véritable filière économique en faveur d'une alimentation durable : soutien public à l'investissement, recherche, formation, maîtrise foncière. Explorer, porter et essayer des solutions durables pour l'environnement et les populations sont des objectifs à partager le plus largement possible pour garantir l'avenir, en engageant acteurs économiques locaux et habitants dans un véritable projet de société commune.

L'agriculture urbaine en France se développe sous de nombreuses formes, des jardins familiaux aux potagers sur les toits, des cueillettes péri-urbaines aux ruchers intra-urbains, de l'éco-pâturage aux vergers communaux... Les citoyens, les collectivités, les entreprises, les associations rivalisent d'imagination pour faire naître une agriculture urbaine qui façonnera la ville de demain, plus verte, plus humaine, plus résiliente, plus agréable à vivre et surtout qui cultive d'étroits liens avec la ruralité qui la borde.

1 / La Cité Maraîchère : un projet multifonctionnel unique en France

Située au cœur du quartier Marcel-Cachin, entièrement requalifié de 2007 à 2017 dans le cadre d'un vaste programme de rénovation urbaine porté par l'Agence nationale de la rénovation urbaine (Anru), la Cité Maraîchère sera implantée sur une parcelle de 600 m².

A la fois naturelle, économe en eau et en énergie, respectueuse de l'environnement, la Cité Maraîchère sera le point de départ du développement d'une filière économique innovante et multifonctionnelle.

Dédiée à l'agriculture urbaine, la Cité Maraîchère, serre verticale multifonctionnelle et énergétiquement performante qui permettra de développer un mode de culture maraîchère inédit, a pour vocation de mêler dans un lieu unique les multiples activités complémentaires qui s'organisent autour de trois axes :

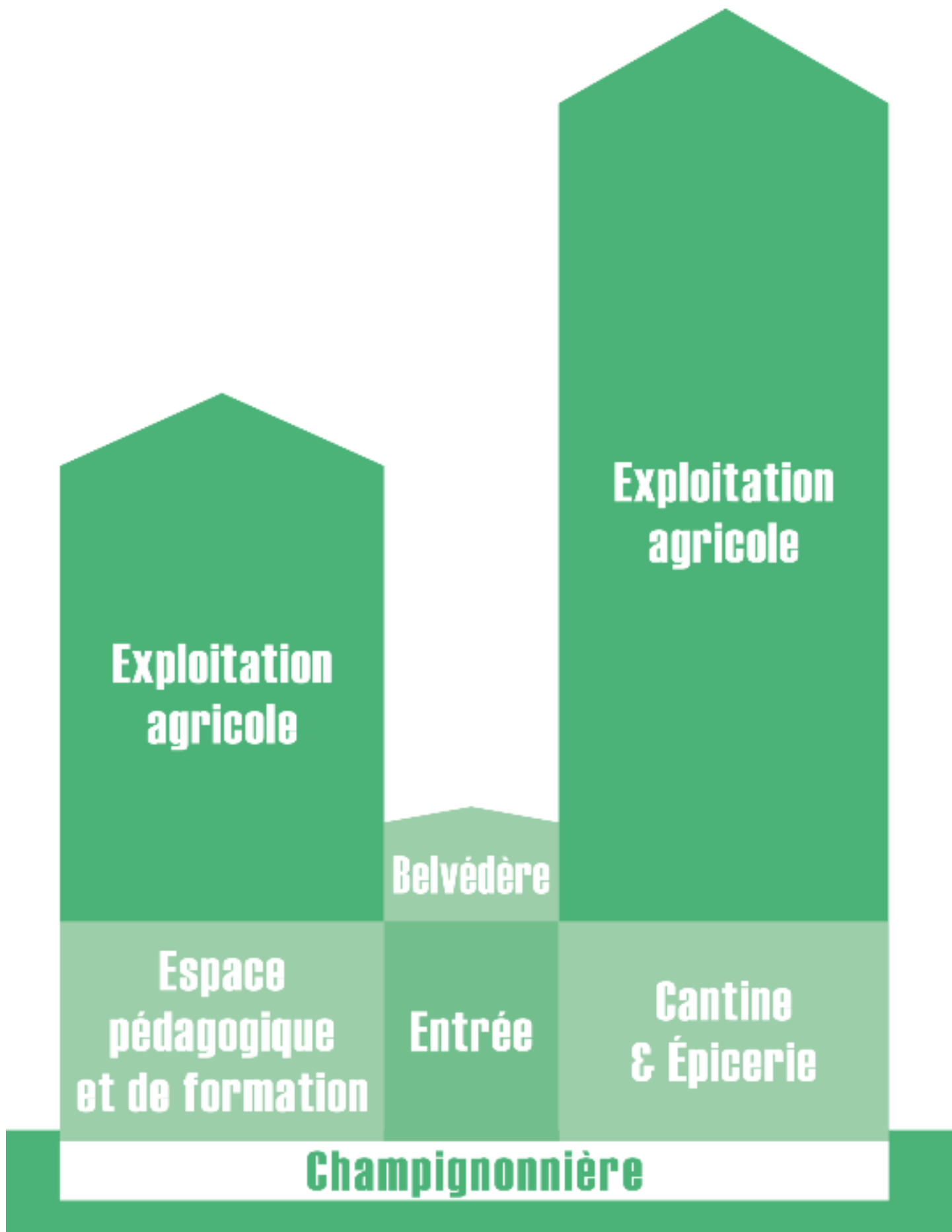
1. Une exploitation maraîchère : production de fruits et légumes, de champignons, de fleurs comestibles, de plants, semences... venant ajouter et compléter l'offre alimentaire issue des zones rurales avoisinantes vendues par le biais des marchés, association pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap) et épicerie spécialisées du quartier.

2. Un centre dédié à la pédagogie pour faire de Romainville le laboratoire de l'agriculture urbaine à travers des actions de sensibilisation et de pédagogie destinées à tous les publics, des offres de formations techniques à l'agriculture urbaine pour des publics amateurs ou spécialisés. Ce lieu sera une vitrine des techniques innovantes employées dans l'agriculture urbaine.

3. Un espace de vie et de rencontre : il constituera une offre complémentaire et diversifiée autour de l'agriculture urbaine et de l'alimentation durable. Des produits transformés issus des productions et des livres y seront vendus dans un café/cantine solidaire ; des événements (conférences, tables rondes, rencontres, séminaires...) y seront organisés.

La Cité Maraîchère sera le premier laboratoire pensant et agissant de l'agriculture urbaine en France. C'est aussi un lieu de vie qui brassera différentes populations et permettra de multiples échanges entre agriculteur-riche-s, habitant-e-s, consommateur-riche-s, chercheur-euse-s, professionnel-le-s de la filière alimentaire, écolier-ère-s, retraité-e-s ou encore futur-e-s salarié-e-s des nombreux projets d'agriculture urbaine appelés à se développer à l'échelle du Grand Paris.





1. Un projet économique et social ambitieux

Un projet accompagné par des experts de l'Économie Sociale et Solidaire

Parallèlement à la conception du bâtiment, la Ville a travaillé avec des experts de l'économie sociale et solidaire pour faire émerger un projet ambitieux au service des habitants du territoire, créateur d'emplois locaux et de lien social.

Aujourd'hui, avec l'appui du Merle Blanc, agence conseil

du groupe Baluchon, un modèle économique global, intégrant innovation et intérêt général, a été défini. Pour accompagner la mise en œuvre du projet, la Ville collabore également avec le collectif Cultivons la ville et l'association membre Espaces.

Une réponse globale aux enjeux du territoire

Développer l'emploi

■ Création de 12 emplois locaux et non délocalisables

Pensée pour créer des emplois locaux et favoriser l'insertion des publics les plus éloignés du monde du travail, l'exploitation maraîchère permettra de développer de nouvelles compétences locales et des qualifications professionnelles à destination des habitants du territoire sur des métiers d'avenir.

Dès sa livraison en 2019, la Cité Maraîchère sera créatrice d'emplois permanents pour assurer les fonctions de gestion/direction, animation/éducation et formation, production et ventes. À leurs côtés, huit postes équivalents temps pleins seront créés en parcours d'insertion. Ainsi au total ce sont douze postes équivalents temps pleins qui seront créés sur le site à court terme.

Le développement à suivre de nouvelles surfaces de culture, notamment dans le quartier Youri-Gagarine, permettra d'augmenter significativement le nombre de salariés en insertion de l'exploitation.

■ De nouvelles compétences locales

Ces nouveaux emplois permettront le développement des compétences locales et la qualification professionnelle des publics du territoire les plus éloignés de l'emploi pour des métiers d'avenir tels que celui d'agriculteur urbain.

Ils permettront également d'assurer une montée en qualification dans les secteurs porteurs de l'animation ou de la restauration.

Renforcer le lien social

● Des liens forts seront créés avec l'épicerie sociale que la Ville entend ouvrir en 2019 à proximité de la Cité Maraîchère. À travers le déploiement d'activités pédagogiques, le recrutement de salariés en insertion, la distribution de denrées alimentaires issues de la Cité Maraîchère, les deux projets permettront d'accompagner les publics les plus fragiles. Cette complémentarité des structures et actions favorisera aussi l'amélioration de l'estime de soi des habitants et la réappropriation de leur quotidien

grâce aux actions pédagogiques autour du « faire soi-même ».

● Le renforcement de la mixité sociale du quartier dont la population bénéficiera des retombées directes et indirectes.

● Le développement du lien social à travers le déploiement d'activités et la création de lieux de rencontres.

La Cité Maraîchère participera activement à la vie du quartier tout autant qu'au rayonnement du territoire à travers son espace restauration et sa programmation d'activités. Tout au long de l'année des événements spécialisés seront organisés à destination de divers publics, y compris des entreprises qui pourront accéder à une offre de salles équipées et de contenus thématiques pour leurs événements.

Au rez-de-chaussée, un espace de vente « agriculture urbaine » rendra accessible au public les productions des étages mais aussi la culture et les outils de l'agriculture urbaine : revues, guides pratiques, graines, outils de jardinage... Accolé, un espace restauration prolongera cette intention avec une cuisine fraîche, locavore, faisant la part belle aux produits de saison. Point de rencontre et de lien social dans le quartier, on pourra s'y retrouver pour un apéro-rencontre avec des acteurs inspirants, ou tout simplement pour un café en sortant de la médiathèque ou de la Maison des retraités.

Assurer un développement économique pérenne

■ Le développement d'une nouvelle filière économique

La Cité Maraîchère sera le point phare d'une exploitation agricole élargie sur l'ensemble du territoire à travers le déploiement de nouvelles surfaces sur la ville, notamment dans le cadre des projets urbains de la Zac de l'Horloge et du programme de renouvellement urbain Youri-Gagarine. Intégrées progressivement dans le modèle d'exploitation de la Cité Maraîchère, ces surfaces représentant plus de 10 000 m² viendront renforcer la création d'une véritable filière économique en circuit court.

■ Renforcer l'écosystème local pour une alimentation durable

Cette filière économique sera complémentaire (et non concurrente) à l'agriculture traditionnelle péri-urbaine, renforçant ainsi un écosystème territorial existant.

Un éco-système déjà riche d'initiatives telles que celles portées par l'entreprise d'insertion Baluchon, spécialisée dans la préparation de repas, le projet ReBelle qui produit de confitures à partir de fruits et légumes invendus, l'association le Paysan urbain qui anime une ferme pédagogique et produit des micro-pousses, ou encore des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap) ...

■ Un projet de rayonnement pour le territoire

La Cité Maraîchère permettra enfin de renforcer l'attractivité du territoire et de valoriser l'image de la ville et de ses habitants. En exploitation bien avant les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 elle sera l'un des symboles de l'innovation française en faveur du développement durable et de la qualité de vie.

Diversifier les actions de santé publique

■ Un lieu de sensibilisation innovant

La Ville développe depuis de nombreuses années des actions de sensibilisation sur les enjeux de santé, d'alimentation et de développement durable à l'intention de tous les publics et notamment des scolaires. La Cité Maraîchère assurera donc une mission de sensibilisation et de pédagogie essentielle au sein d'un espace modulable adapté à l'organisation de divers ateliers (jardinage, semis, cuisine...).

Sa programmation événementielle sera aussi un moyen de toucher des publics différents (accompagnés par les différents services municipaux : élèves, retraités, Centre communal d'action sociale, jeunesse... mais aussi les salariés du territoire et les curieux).

■ Filière agricole durable

Le développement de cette filière agricole permettra de fournir aux habitants des produits frais à faible empreinte écologique et de réduire le recours au transport routier.



La Ville de Romainville développe depuis plusieurs années des actions de sensibilisation au développement durable. Ici, un Atelier malin en 2018.

2. Un lieu de sensibilisation, de pédagogie et de formation

Ateliers pédagogiques, lieu de formation, centre d'expertise, la Cité Maraîchère jouera un rôle clé dans la diffusion des savoirs et le développement de nouvelles compétences.

■ Proposer des ateliers pédagogiques

La Cité Maraîchère accueillera de nombreuses actions pédagogiques à l'attention du grand public, de jardiniers amateurs et des écoles, collèges et lycées de la Ville et du territoire sur des thèmes tels que l'agroécologie, la préservation de la biodiversité, la réduction des déchets et du gaspillage alimentaire, le compostage, l'alimentation saine, la cuisine « zéro déchet » : des ateliers pour apprendre à faire soi-même, se ré-approprier son quotidien et prendre conscience des enjeux environnementaux.

■ Accompagner la création de filières/modules de formations diplômantes

Parce que le développement d'une nouvelle filière économique (l'agriculture urbaine) doit passer par une offre de formations adaptée, la Cité Maraîchère pourra accueillir des classes d'étudiants (notamment les sections professionnelles de collèges, les lycées horticoles et agricoles, les écoles d'agronomie, des formations universitaires), des personnes en parcours d'insertion et des personnes en reconversion professionnelle, en mettant à leur disposition ses espaces et matériels pédagogiques. Une collaboration avec les établissements scolaires présents sur le territoire sera menée pen-

dant l'année 2018/2019 afin de concevoir ces nouveaux modules de formation qui pourront être proposés aux étudiants à la rentrée 2019.

■ Créer un centre d'expertise sur l'agriculture urbaine

Le monde de la recherche porte un intérêt croissant pour l'agriculture urbaine, tant au niveau national qu'international. Lieu unique développant un modèle agronomique et technique innovant, la Cité Maraîchère accueillera scientifiques et experts pour des séminaires, des projets de recherche, des thèses... De plus, en tant que projet public bénéficiant des résultats de la recherche publique, toutes les données issues de l'exploitation seront ouvertes et partagées (open data) et bénéficieront ainsi à la communauté scientifique et aux futurs projets. Enfin, la Médiathèque de la Ville, située en face de la Cité Maraîchère, accueillera un fonds documentaire sur les thématiques liées.

■ Fournir des équipements dédiés à la pédagogie

- > Une serre pédagogique de 90 m²,
- > Un grand espace modulable de 170 m² pour accueillir formations, ateliers, réunions, colloques scientifiques...
- > Au premier étage, une salle de 40 m² avec une vue directe sur la zone de maraîchage pour accueillir formations, ateliers pédagogiques ou réunions,
- > A l'extérieur, des jardins d'environ 85 m² reliés à la salle modulable seront dédiés à la pédagogie et au paysagisme comestible et accueilleront un composteur collectif.



3. Une innovation architecturale et technique

Dévoilé en février 2016 le projet de Cité Maraîchère a été conçu dans le cadre d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse lancé en 2015, afin d'assurer la réalisation du bâtiment maraîcher. Le projet de l'équipe Ilmelgo, Secousses, Scoping, Etamine, Terreauciel, Land'act, a été retenu.

Principes de construction : innovation architecturale et technique

Le cahier des charges de la consultation exigeait une cohérence entre l'ambition d'une efficacité fonctionnelle au service d'une exploitation maraîchère responsable et l'intégration du bâtiment dans le site pour créer un lieu d'échanges et d'accueil du public.

Les besoins essentiels recherchés dans l'architecture du bâtiment :

> l'apport en lumière naturelle pour permettre le meilleur rendement possible des cultures ;

> la protection solaire et thermique ;
> la lisibilité des accès.

Le parti pris de l'équipe de maîtrise d'œuvre a été de répartir la surface d'exploitation sur deux ailes : le dédoublement de façades a permis de régler finement les altimètres pour limiter les ombres portées et favoriser ainsi le développement des cultures.

Un bâtiment innovant

... conçu pour l'agriculture

> disposition, volumes et matériaux ont été pensés pour maximiser l'apport de lumière naturelle,
> aménagements intérieurs facilitant l'activité agricole,
> nombreux locaux techniques et salles de stockage.

... pensé pour une production écologique

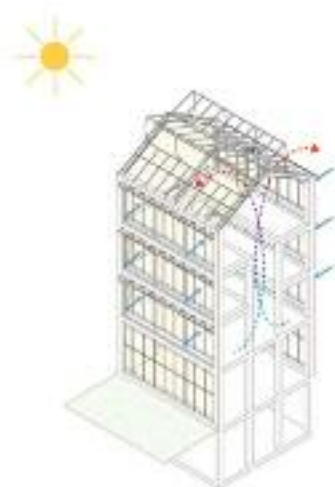
> ventilation et éclairage naturels,
> récupération des eaux de pluie et de drainage.

... énergétiquement performant

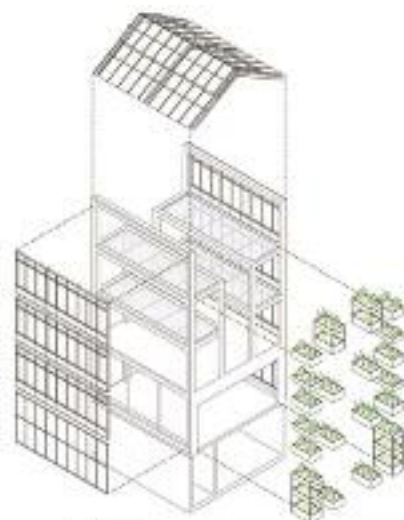
> une enveloppe renforcée pour une meilleure isolation,
> des écrans mobiles et thermiques pour limiter les déperditions de chaleur la nuit en hiver et lutter contre la surchauffe en été,
> la gestion et le contrôle des installations techniques du bâtiment permettant notamment une régulation fine de l'irrigation, mais aussi des ouvrants de serre,
> une utilisation privilégiée de matériaux bio-sourcés (isolation de la partie ERP en liège, laine et fibre de bois).



Reduction des consommations
Citerne, stockage et redistribution de l'eau de pluie



Energies renouvelables
Prélever des apports énergétiques solaires et ventiler pour éviter les effets de surchauffe la nuit



De-Manufacturing
Penser un dispositif constructif basé sur la préfabrication des éléments (structure, façades, etc.) et créer de l'énergie pour restaurer le stock de matières emmagasiné la nuit

... intégré dans le site

- > harmonie de hauteur : le bâtiment est articulé en un socle avec deux ailes de niveaux différents respectant ceux des bâtiments voisins (altimétries R+3 et R+6 réglées sur les gabarits de la Maison des retraités et du bâtiment d'habitation situé à l'arrière),
- > harmonie des formes : composition rectangulaire à l'image des immeubles avoisinants,
- > des espaces au rez-de-chaussée ouverts au public pour le partage et la pédagogie.



SUD EST



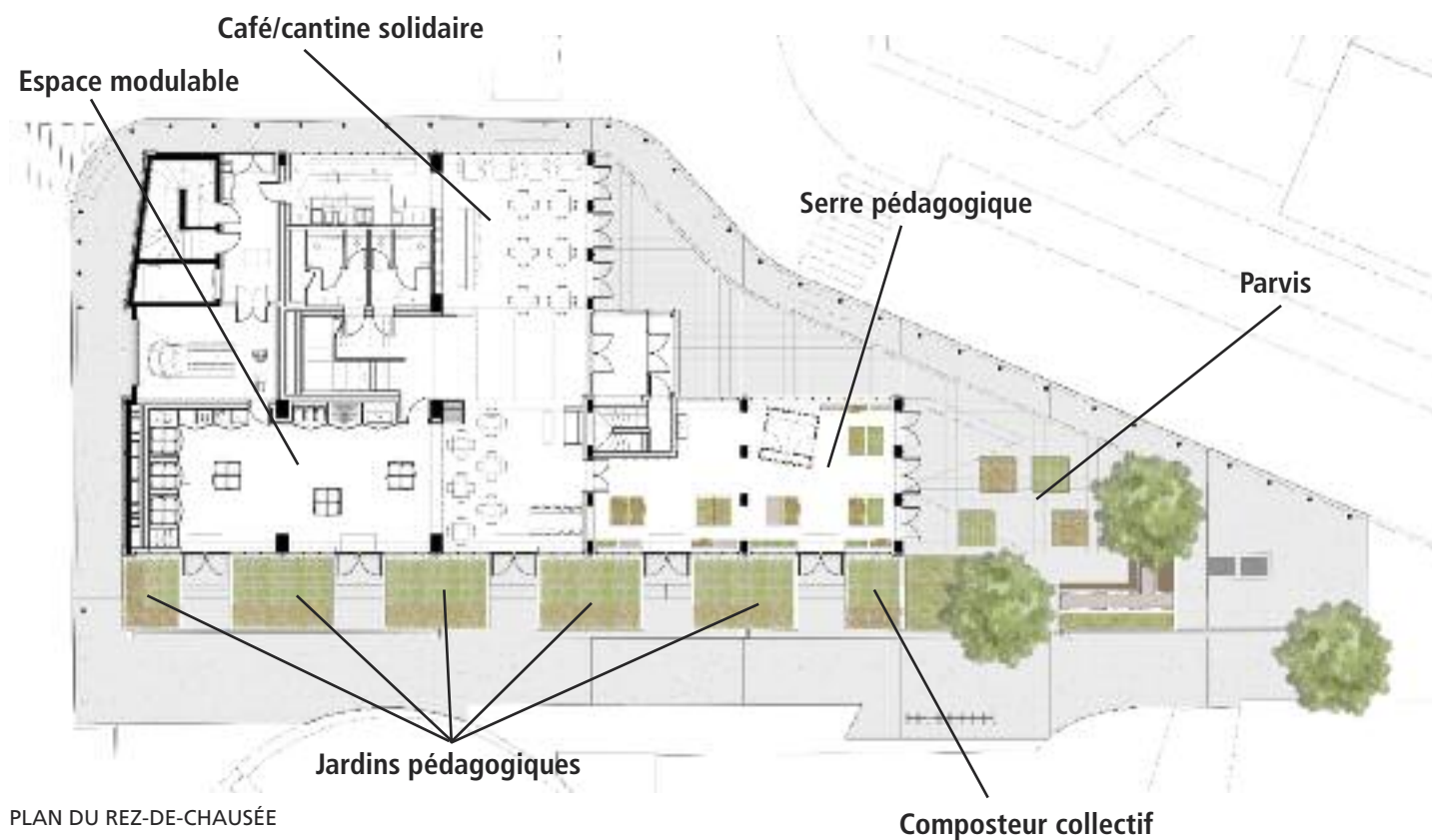
Une surface d'exploitation de 1000 m²

DES ESPACES CONSACRÉS À L'EXPLOITATION VISANT UNE PRODUCTION AGRO-ÉCOLOGIQUE DIVERSIFIÉE :

- > l'activité maraîchère en bacs de culture dans les différents niveaux du bâtiment,
- > une champignonnière en sous-sol.



VUE EXTÉRIEURE



Un nouveau modèle d'exploitation agricole

> L'activité maraîchère en bacs de culture

La production maraîchère sera faite en bacs (hors sol) dans un sol reconstitué (substrat).

La culture dite hors sol est de plus en plus développée en agriculture urbaine car elle répond à de nombreuses problématiques inhérentes au contexte urbain telles que la pollution des sols. De plus, elle est facile à mettre en place et économique (faibles coûts d'investissement et de fonctionnement).

> Un substrat issu à 100% de produits résiduaux urbains

Pour développer l'agriculture en ville tout en réduisant son empreinte écologique, l'institut de recherche AgroParisTech a développé un substrat "circulaire" composé de ressources locales : compost, broyat de déchets verts et marc de café. Ses avantages sont multiples : disponibilité locale, faible coût, légèreté, rendements élevés, éléments naturels... L'objectif est de recréer un écosystème « sol » en favorisant la vie tellurique (champignons, vers de terre...) dans une logique d'économie circulaire.

Un projet de recherche (Techn'AU) basé sur les travaux d'AgroParisTech, est actuellement en cours et vise à préciser le substrat qui sera utilisé dans l'exploitation de la Cité Maraîchère..



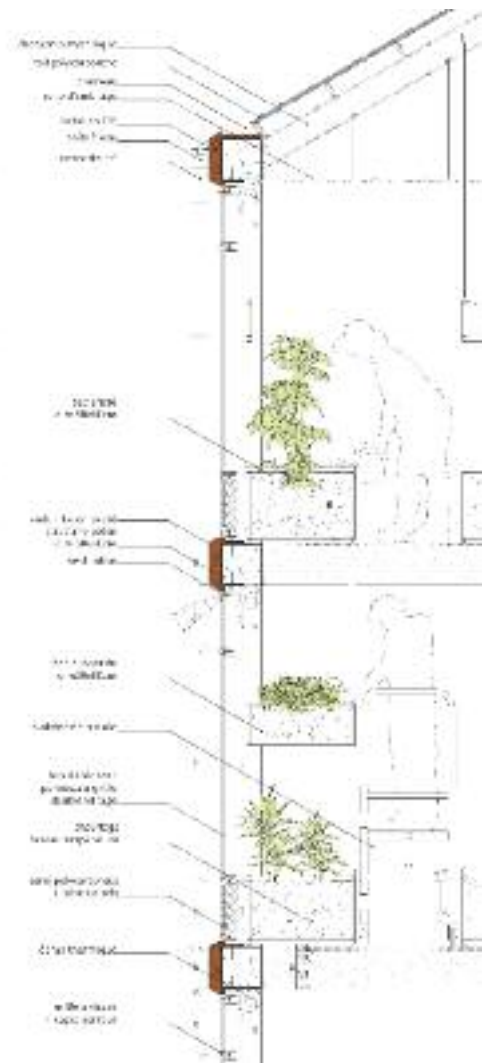
> Un système de culture intégré et évolutif

La conception de la Cité Maraîchère de Romainville a été optimisée en intégrant de nombreux paramètres : problèmes de portance, diffusion de la lumière dans les étages, irrigation intégrée... Les bacs de culture ont des profondeurs de substrat différentes (30 et 50 cm) et certains bacs sont agencés sur deux niveaux superposés. L'irrigation se fait au goutte-à-goutte avec un système programmable dont le débit est ajustable par zones de plantation nécessitant les mêmes apports.

> Une production variée, naturelle et de saison

Afin de fournir aux habitants des produits frais et sains, de cultiver de manière écologique et de participer à la sensibilisation de la population sur les enjeux environnementaux, la production de la Cité Maraîchère respectera un cahier des charges stricte :

- aucun intrant chimique (pesticide ou engrais)
- production de saison
- cultures diversifiées
- variétés communes et anciennes.



2/ Une gouvernance partagée

La complexité et le caractère innovant de la Cité Maraîchère nécessitent une co-construction permanente du projet. Dans cet esprit, la Ville a associé depuis les premières études l'ensemble des partenaires publics et privés ayant manifesté leur intérêt à participer à la démarche ainsi que de nombreux experts.

L'ensemble des acteurs associés au projet depuis sa définition à la phase pré-opérationnelle ont été invités en juin 2018 à participer au premier Conseil scientifique du projet, présidé par Jacques Champion, président du Conseil scientifique et maire-adjoint de la ville de Romainville.



Conseil scientifique du projet, juin 2018.

Cette instance a pour objectif d'accompagner dans le temps le développement de la Cité Maraîchère et constitue un laboratoire de réflexion sur la filière à l'échelle du territoire. Il se réunira une à deux fois par an.

Parallèlement, les membres du Conseil scientifique, ou toute personne invitée par les partenaires, participent aux quatre groupes de travail thématiques permettant d'alimenter et consolider les principaux axes du projet :

- > **Éducation** : pour concevoir les animations pédagogiques et les formations et en assurer un suivi ;
- > **Techniques** (en agronomie et compostage) : pour échanger sur les techniques utilisées et les études en cours, suivre les résultats de l'exploitation maraîchère et ses impacts (économiques, sociaux, environnementaux...);
- > **Emploi** : pour définir et promouvoir les nouveaux profils de poste qui émergent avec le développement de l'agriculture urbaine et du compostage et suivre les créations d'emplois et l'intégration des personnes après leur insertion professionnelle;

> **Communication / marketing / événementiel** : pour élaborer une stratégie de communication partagée, planifier les événements et suivre les retombées.

Les membres du Conseil scientifique sont les représentants de l'ensemble des financeurs publics et privés, des entreprises locales ainsi que des experts qualifiés tels que AgroParisTech (Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement), Astredhor (Institut technique de l'horticulture), IPAG (école de commerce), Lycée horticole, Atelier Parisien d'urbanisme, Chambre de commerce et d'industrie, etc.

La Ville de Romainville est signataire de la Charte pour la mise en œuvre d'un projet d'agriculture urbaine durable de l'Association française d'agriculture urbaine professionnelle (Afaup). Cette Charte a comme objectif d'établir des règles justes de travail entre les porteurs de projets d'agriculture urbaine et les collectivités ou bailleurs mettant à disposition des bâtiments lors d'appel à projet.

<http://www.afaup.org/>

Un engagement public fort pour le projet

Le coût des travaux est de 5 millions d'euros.



■ La Région Île-de-France soutient le développement de l'agriculture urbaine à Romainville dans le cadre de l'appel à projet « 100 quartiers innovants et écologiques ». Subvention régionale attendue : 1 022 552,53 euros HT.



■ L'État, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local, a attribué une subvention de 1 000 000 d'euros pour la construction de la tour maraîchère.



■ La Métropole du Grand Paris dans le cadre du Fond d'investissement métropolitain a attribué au projet une subvention de 100 000 euros.



■ Le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis s'est engagé à soutenir le projet à travers une subvention de 250 000 euros.

3/ Romainville, un territoire durable et innovant au cœur de la Métropole du Grand Paris

Romainville se situe à 3 km à l'est de Paris, à l'extrémité orientale de la colline de Belleville, au sein du département de la Seine-Saint-Denis (93) et de la région Île-de-France. Sur 344 hectares, la commune compte 25 881 habitants (INSEE 2014). Elle appartient au Territoire d'Est Ensemble, regroupant neuf villes et plus de 400 000 habitants.

La Ville de Romainville est un territoire clé de la métropole parisienne, prochainement connecté aux réseaux de transports lourds (ligne 11 en 2022, Tramway T1 en 2023 et le TZen 3 le long de l'axe RN3 en 2022). Le renforcement des transports en commun, les mutations économiques en cours, liées au passé industriel du territoire, et son caractère populaire constituent pour la ville autant de perspectives de développement.

La requalification, en cours ou programmée, de tous les quartiers d'habitat social, la conduite d'opérations d'aménagement structurantes marquent la volonté municipale d'assurer un développement durable du territoire.

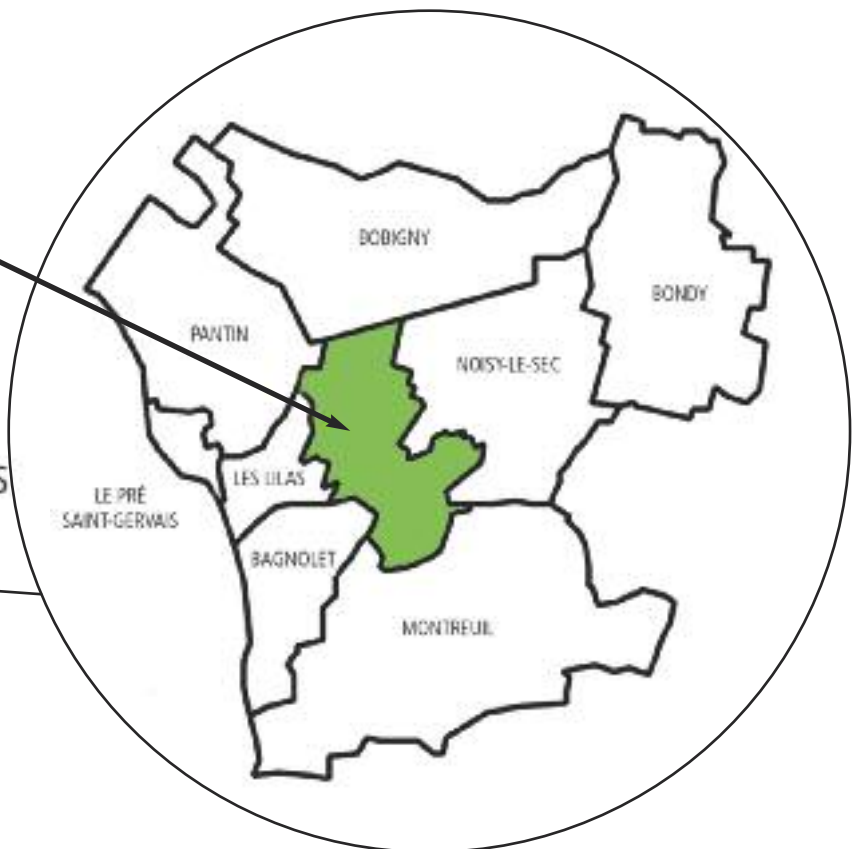
La Municipalité de Romainville s'est aussi engagée depuis de nombreuses années dans une démarche volontariste visant à assurer un développement économique pérenne.

Le soutien à l'implantation, la croissance de l'offre de locaux tertiaires et d'activités permettent aujourd'hui de répondre à cet enjeu à long terme. C'est en ce sens qu'elle accompagne avec détermination le développement d'entreprises sociales et solidaires dont les activités recouvrent le champ de l'alimentation durable telles que Baluchon, Rebelle et le Paysan urbain.

Romainville
sur le territoire d'Est Ensemble



La Métropole
dans la région Île-de-France



4/ Développer l'agriculture urbaine et l'alimentation durable

La Seine-Saint-Denis a longtemps été une terre agricole. Jusqu'à une période relativement récente, les communes de la petite couronne, et en particulier Romainville, ont vu perdurer des exploitations maraîchères de petite taille, assurant une partie de leur approvisionnement en primeurs.

Aujourd'hui subsiste encore une production « privée » non négligeable, issue de nombreux jardins ouvriers, dont témoigne encore un parcellaire en « lanières » caractéristique. Mais face à l'intense concurrence foncière exercée par les activités industrielles puis par le résidentiel, le secteur agricole séquanodionysien a été réduit à la portion congrue.

À partir des études réalisées en 2012 par le cabinet SOA, complétées par l'INRA – AgroParisTech et Urbagri en 2013/2014, la Municipalité a pensé un projet d'exploitation multiformes prenant la mesure des problématiques foncières de coûts et de pollution. Ainsi, afin de limiter l'emprise au sol elle a imaginé une véritable filière agricole à l'échelle du territoire communal en portant le projet de Cité Maraîchère, de toitures et activités maraîchères complémentaires en pleine terre (vergers...).

Depuis 2015, la Municipalité s'attache à développer sous toutes ses formes un secteur économique en devenir. Elle a notamment accompagné le test d'activité du projet de ferme urbaine spécialisée dans la production et la commercialisation de micro pousses, porté par « Le Paysan Urbain », en proposant un terrain en attente d'aménagement au sein de la Zac de l'Horloge.

Le développement d'une filière d'agriculture urbaine sur le territoire doit permettre de répondre aux enjeux suivants :

- développer une filière agricole à l'échelle de la ville,
- créer une offre d'insertion et de formation dans les domaines de l'agriculture et de la logistique,
- sensibiliser les habitants à l'écologie et l'alimentation responsable,
- faire rayonner le territoire comme force d'innovation en matière d'urbanisme et de développement durable, notamment à l'occasion des JO de Paris 2024.

Jardin'émoi

La Ville a lancé en 2017 un dispositif participatif de végétalisation de l'espace public, baptisé "Jardin'émoi". Il permet aux Romainvillois.es de cultiver fleurs, légumes et aromatiques dans les rues.

Le service des Espaces verts et les associations partenaires du dispositif forment, conseillent et accompagnent les participant.e.s.



Un PLU agricole

Pour répondre à cette ambition de développement de l'agriculture en milieu urbain le Plan local d'urbanisme a fait l'objet d'une révision le 20 mars 2013 autorisant les constructions ou installations à usage agricole sur l'ensemble du territoire communal.

Ces dispositions permettent de développer à l'échelle du territoire les exploitations agricoles (en toiture d'immeuble ou en pleine terre).



Projet toitures Youri-Gagarine - Brenac Gonzalez (image non contractuelle)



Implantation de l'agriculture urbaine dans la ville



Première toiture de programme immobilier accueillant 250 m² de surface de pleine terre (2019)



Ferme urbaine portée par « le Paysan Urbain » 350 m² (2016)



Toiture du programme LAB21 accueillant 1 000m² (2020)



Jardins partagés 1 900 m² (2019)

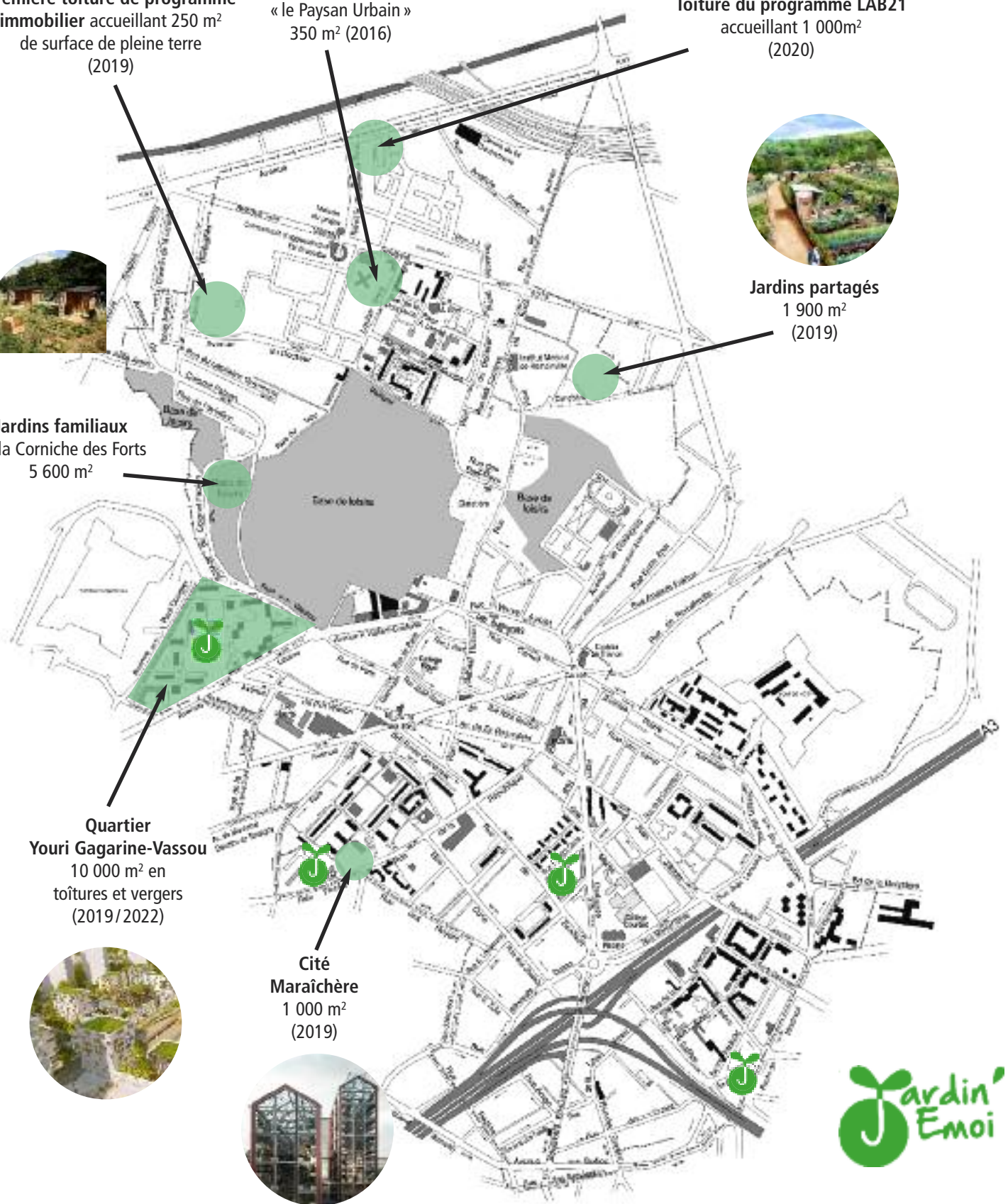


Jardins familiaux de la Corniche des Forts 5 600 m²

Quartier Yuri Gagarine-Vassou 10 000 m² en toitures et vergers (2019/2022)



Cité Maraîchère 1 000 m² (2019)



5/ Le calendrier du projet

- **2012 – Lancement du projet, présentation des objectifs aux habitant·e·s**
- **2016 – Sélection de l'équipe de Maîtrise d'œuvre et présentation du projet**
- **Été 2018 – Début des travaux de construction**
- **Été 2019 – Livraison du bâtiment**



6/ Entretien avec Corinne Valls, Maire de Romainville, Vice-Présidente du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis



Vous portez ce projet de Cité Maraîchère depuis plusieurs années. Pourquoi y êtes vous tant attachée ?

La Seine-Saint-Denis a longtemps été une terre agricole. Jusqu'à une période relativement récente, les communes de la petite couronne, et en particulier Romainville, ont vu perdurer des exploitations maraîchères de petite taille, assurant une partie de leur approvisionnement en primeurs. Au-delà de cette histoire avec laquelle Romainville doit renouer, il s'agit principalement de privilégier une alimentation saine en renforçant les circuits courts. Cette Cité Maraîchère permettra l'accès à une alimentation de qualité pour tous les citoyens. Lorsque le pouvoir d'achat diminue, les fruits et les légumes sont les premiers aliments à disparaître du régime alimentaire. De plus, ce projet générera une activité économique marchande, créatrice d'emplois pérennes et d'insertion professionnelle.

Quelle place tient l'économie sociale et solidaire à Romainville ?

La Ville de Romainville a toujours soutenu les projets d'économie sociale et solidaire. Je pense notamment à Baluchon. Implantée dans le quartier Marcel-Cachin, ce même quartier qui verra se construire la Cité Maraîchère, l'entreprise Baluchon s'est imposée en quelques années comme l'une des réussites de l'entrepreneuriat social avec la création de 60 emplois, dont plus de la moitié en insertion. Le projet de Baluchon prouve que l'alimentation durable peut être mise au service de la transformation et de la réussite de nos quartiers, tout en sensibilisant les habitants à l'écologie et à l'alimentation. Il s'agit de saisir ces opportunités pour ancrer le « bien vivre ensemble » dans le « faire ensemble » et la Cité Maraîchère s'y inscrit pleinement.

Comment sera financée la construction de la Cité Maraîchère ?

Pour réaliser cette Cité Maraîchère, la Ville de Romainville a convaincu divers partenaires financiers, publics comme privés de l'intérêt de ce projet multifonctionnel, véritable laboratoire vivant, unique en France. Des projets d'agriculture urbaine se développent partout dans le monde, notamment en Amérique du Nord et la France ne doit pas être à la traîne. Cette Cité Maraîchère démontrera donc les avantages de l'agriculture urbaine et sera un lieu de sensibilisation, de pédagogie et de formation ouvert à toutes et à tous.



www.lacitemaraichere.fr

suivez-nous

